



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 20/12/2024

S²LO

ID : 081-218101632-20241211-2024_DEL95-DE

Séance du 11 DECEMBRE 2024

2024 / 05 / 08

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTEES	: 5
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *04 DECEMBRE 2024*
Date d'Affichage : *04 DECEMBRE 2024*
Secrétaire de Séance : *Fabrice CAUQUIL*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absentes représentées :

CHABBERT Cécile par MAUREL Agnès
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine
ORIVÈS Elizabeth par ROUQUETTE Françoise
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2311-7 du CGCT qui stipule que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif du budget principal de la Commune, exercice 2024, chapitre 65, article 6574,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale » du mercredi 04 décembre 2024,

- D'allouer des subventions aux associations désignées ci-après :

65748.02334

- JUDO CLUB MAZAMETAIN 100 €
(Démonstration d'arts martiaux à l'occasion de la manifestation JAP IN TARN)

65748.02334

- ARTS ET COULEURS D'AUTAN 150 €
(Exposition artistique à l'occasion de la manifestation JAP IN TARN)

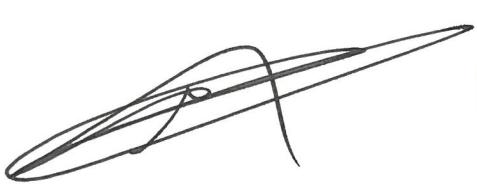
65748.2136

- LABRESPY'TCHOUN 500 €
(Voyage scolaire d'une semaine à PARIS, municipalité du 24 octobre 2024)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Fabrice CAUQUIL

Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.